

Mercredi 5 février 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-01

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le mercredi 5 février 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis à Bouc-Bel-Air et en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS – Michaël DIAN - Adeline DUMON – Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Edward de LUMLEY - Roland MAY - Clémence PARODI - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Bruno GENZANA - a donné sa procuration à Richard GALY
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

ÉTAIENT ABSENTS :

Muriel MAYETTE-HOLTZ - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU les statuts d'Arsud,

Considérant :

- Que le code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L.4312-1, un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2025 qui s'est tenu lors de cette séance sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 5 février 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20250205-2025-01-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

1	CONTEXTE	3
2	ORIENTATIONS BUDGETAIRES	4
2.1	FONCTIONNEMENT	4
2.2	INVESTISSEMENT	9
3	ACTIVITE	11
3.1	ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS	11
3.2	CONCEPTION ET PRODUCTION D' ACTIONS ARTISTIQUES	12
3.3	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS	14
3.4	RECUEIL, ANALYSE ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES	14

1 Contexte

Arsud est un établissement public administratif créé par la délibération 19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019.

Les missions d'Arsud s'organisent autour de plusieurs axes :

- L'accompagnement des professionnels en ingénierie culturelle
- Le soutien technique aux artistes et compagnies de la région
- La production de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire dans un but de valorisation de la politique culturelle de la Région Sud.
- Arsud est aujourd'hui missionné par la Région Sud et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour être l'outil central d'accompagnement du secteur culturel aux enjeux d'innovations, de transitions et plus spécifiquement de transition écologique.

Arsud se structure autour de trois directions :

Le Pôle culturel et communication, avec une mission de conseil, de formation et d'accompagnement des acteurs culturels dans leur structuration et leur développement, ainsi qu'une mission de conception et production d'actions artistiques,

Le Pôle production et technique qui gère les 3 Parcs de matériel scénique : au siège d'Arsud à Bouc-Bel-Air et dans les agences situées à Saint-Laurent-du-Var et à Sisteron, mais également l'organisation technique et logistique des opérations de production réalisées par Arsud telles que la Tournée Mosaïque ou « Scènes de Bistrot ».

Le Pôle Administration et Finances, ayant pour missions principales la gestion budgétaire et comptable, les ressources humaines, la commande publique, la conformité juridique de l'établissement, la maintenance des bâtiments, l'hygiène, la sécurité et la gestion du fonctionnement interne.

Le fonctionnement de l'établissement public administratif Arsud est financé en majorité par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les ressources propres de l'établissement, issues de son activité. Des financements complémentaires peuvent exister ponctuellement par le biais de partenariats.

En 2024, Arsud a pris pleinement possession de nouveaux locaux construits à la suite des investissements importants réalisés lors des exercices précédents. La mise en fonction de nouveaux espaces de formation et de plateaux, l'actualisation de la tarification des services aux usagers et la réorganisation des services ont permis de maîtriser les coûts de fonctionnement et de développer les ressources propres.

Ce développement de l'activité ainsi que des efforts d'économies ont permis à l'établissement de résorber son déficit structurel et de clôturer l'année 2024 à l'équilibre budgétaire. Cependant, cet équilibre, dû en partie à des économies conjoncturelles, reste précaire.

Malgré le contexte budgétaire national, le budget primitif 2025 devrait confirmer la rationalisation des dépenses de fonctionnement, la tendance au développement des ressources propres et le maintien du niveau d'activité de l'établissement.

2 Orientations budgétaires

2.1 Fonctionnement

2.1.1 Résultat 2024

Le résultat prévisionnel de l'année 2024 s'évalue à environ +100 000€

Ce résultat prévisionnel excédentaire s'explique par des économies réalisées ainsi que des recettes d'exploitation supplémentaires.

Economies réalisées

- Arsud s'est doté en 2024 de nouveaux locaux. La stricte maîtrise des coûts de fonctionnement laisse prévoir une économie sur le fonctionnement général (bâtiments, fluides, frais de missions, entretien ...), impactant le chapitre 011,
- En 2024, Arsud a réalisé une économie sur son budget de masse salariale. Pour atteindre ce résultat, une politique RH volontariste a été mise en place.
- La maîtrise des coûts d'activité, ou la réduction du volume de certaines opérations en concertation avec la DAC de la Région Sud, permet de prévoir une économie sur le chapitre 011.

Ressources supplémentaires

- Les ressources propres de l'établissement ont sensiblement augmenté par rapport au réalisé 2023. C'est le résultat de plusieurs décisions : réévaluation des tarifs, réorganisation des services, ouverture de nouveaux espaces.
- Les remboursements des salaires des agents en arrêt maladie ont sensiblement augmenté par rapport à 2023 et dépassent le budget prévisionnel. Dans la mesure où les agents en arrêt n'ont pas été remplacés, cela a participé à améliorer le résultat.

Orientation budgétaire pour 2025 : Malgré une baisse attendue des financements publics, la résorption du déficit structurel de l'établissement en 2024 devrait permettre de construire un budget équilibré tout en conservant un important niveau d'activité. Cependant, les ressources supplémentaires de non-remplacement d'agents en maladie sont conjoncturelles et ne pourront pas être chiffrées dans l'élaboration du budget primitif 2025.

2.1.2 Produits

Le contexte budgétaire permet d'anticiper, pour 2025, une baisse des financements publics.

Une demande de dotation de fonctionnement a été faite à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2025. Cette dotation couvrira les frais de fonctionnement de l'établissement et la mise en œuvre de l'ensemble des actions, pérennes ou ponctuelles, définies en collaboration avec la Direction de la Culture.

Pour 2025, la Région Sud a annoncé une baisse de 7,2% de la dotation annuelle.

Des demandes de subventions de fonctionnement, correspondant au cadre d'un programme d'activité annuel, ont été faites auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2025. Ces demandes viennent s'appuyer sur la convention de partenariat triennale entre Arsud et la DRAC. Ce document développe les principaux axes de collaboration entre les deux entités.

Par ailleurs, des produits proviendront des recettes générées par une partie de l'activité :

- Activité de formation
- Location de matériel
- Location de plateaux de résidence
- Village des containers
- Diverses autres ressources (location du Gyptis ...)

Orientation budgétaire pour 2025 : Face à une baisse des financements par subvention, des axes de développement des ressources propres de l'établissement sont à l'étude, dans la continuité de la démarche lancée dès 2023.

Les axes développés seront :

- Développement de l'offre de formation
- Nouvelle étude sur la tarification existante et sur la fréquentation (parcs de matériel, plateaux, formation, containers ...) dans un objectif d'augmentation des recettes,
- Etude sur la possibilité de systématiser une participation des communes ou des partenaires dans le cadre des actions de production (tournée mosaïque, Scènes de Bistrot, expositions ...),

2.1.3 Charges

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Malgré le contexte conjoncturel, une démarche d'économie des coûts de fonctionnement a été lancée dès 2022, résultant sur une stabilisation, voire une baisse, du montant du chapitre 011 – charges à caractère général entre 2022 et 2024.

Orientation budgétaire pour 2025 : Avec la baisse annoncée des financements publics, Arsud prévoit une baisse du montant budgété sur le chapitre 011.

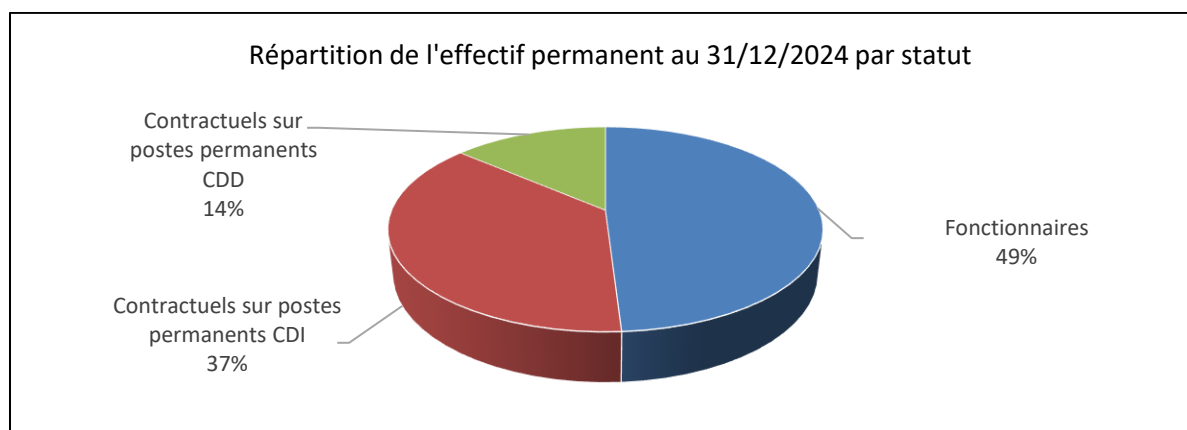
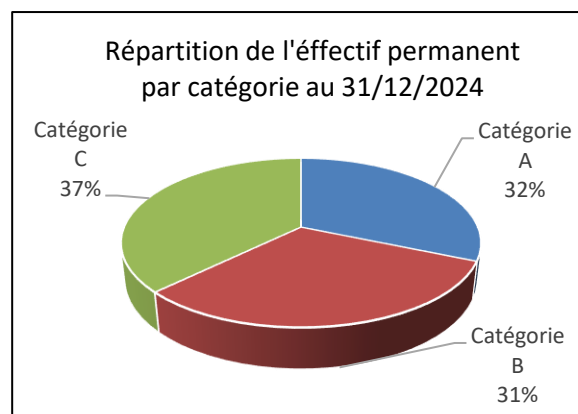
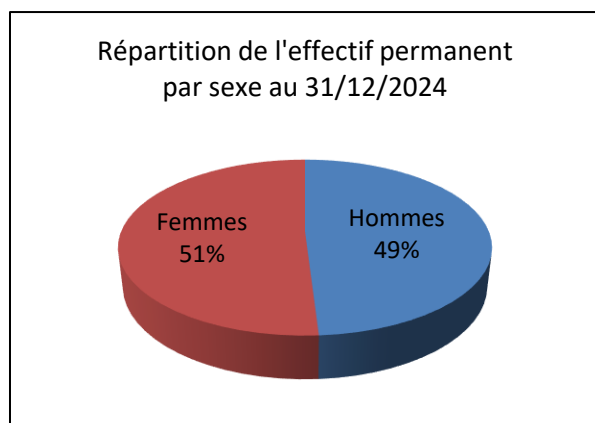
- **Charges de personnel (chapitre 012), ressources humaines**

- Structure des effectifs

Au 31/12/2024, Arsud compte 52 agents dont 51 agents permanents, pour un total de 51.8 Equivalents Temps Plein (ETP).

98% des agents sont employés à temps plein (1607h par an selon une organisation du travail prévue par le règlement intérieur du temps de travail voté par délibération 2019-36, mis à jour par délibération 2024-30).

Répartition des effectifs au 31/12/2024



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250205-2025-01-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2025

- Composition des rémunérations en 2024

Le montant des rémunérations brutes en 2024 s'élève à 2.3 millions d'Euros auxquels s'ajoutent 10.5K€ d'avantages en nature (chèques cadeau essentiellement).

Élément de rémunération	Montant annuel (en €)	Part des salaires bruts (en %)
Traitement indiciaire	1 584 989	68,9%
IFSE	505 459	22,0%
Indemnité résidence et hausse CSG	56 790	2,5%
CET	36 715	1,6%
Participation employeur protection sociale (prévoyance et complémentaire santé)	29 731	1,3%
Vacations	27 406	1,2%
Aide au Retour à l'Emploi	20 425	0,9%
Complément indemnitaire Annuel	12 250	0,5%
Congés payés	9 376	0,4%
Supplément Familial de Traitement	6 404	0,3%
Nouvelle Bonification Indiciaire	4 650	0,2%
Heures supplémentaires	3 464	0,2%
Astreintes	3 248	0,1%
Total	2 300 907	100%

- Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

L'établissement a missionné en 2024 un cabinet extérieur afin d'animer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cette démarche permettra à Arsud :

- D'analyser de façon prospective les évolutions qui impactent sa structure, ses activités, ses besoins en compétences.
- D'élaborer un plan de développement des RH en phase avec le projet et la stratégie d'Arsud,
- D'anticiper les évolutions d'activités et leurs effets sur les métiers et les qualifications,
- De déterminer les actions à mettre en œuvre à court et à moyen terme, pour faire face aux évolutions d'effectifs, tout en répondant aux besoins de la structure

Un comité de pilotage a été désigné comprenant des représentants des différents métiers de l'établissement afin d'orienter les travaux et de permettre de prioriser les pistes d'action pour l'avenir.

- Les prévisions 2025

Les prévisions budgétaires 2025 intègrent les évolutions salariales liées au déroulement des carrières des agents et des modifications d'organigramme. À la vue des contraintes, des efforts seront faits pour continuer d'appliquer, dans la mesure du possible, les efforts réalisés depuis quelques années :

- Non-renouvellement des fins de contrat, lorsque l'activité le permet
- Non-remplacement, lorsque cela est possible, des agents en arrêt maladie
- Travail sur l'adaptabilité et l'organisation des équipes

Une vigilance particulière sera portée sur la maîtrise de la masse salariale de l'établissement. A ce titre la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) lancée en 2024 sera finalisée en 2025.

Orientation budgétaire pour 2025 : Arsud s'astreindra à stabiliser le nombre d'agents. Une réduction du recours à l'intermittence permet de prévoir une baisse du montant budgété pour le chapitre 012.

- **Ecritures d'ordre**

Les écritures d'ordre sont le reflet comptable des écritures d'amortissements des acquisitions immobilisées et des subventions ayant servi à leur acquisition.

Les amortissements liés aux immobilisations sont constatés par une écriture de charges de fonctionnement, contrebalancée pour le même montant d'une écriture de produit en section d'investissement. Cependant, un déséquilibre sur la section de fonctionnement peut être généré si les investissements sont effectués sur fonds propres, sans obtention de subventions d'investissement.

Orientation budgétaire pour 2025 : Plusieurs mesures ont été appliquées dans le but de réduire cet impact sur la section de fonctionnement, à commencer par la limitation de l'investissement sur fonds propres d'Arsud. Les effets comptables de cette précédente pratique se réduiront progressivement, au fur et à mesure de l'amortissement complet des investissements passés. Arsud a formalisé en 2024, un plan pluriannuel d'investissement, communiqué à la Région Sud. L'objectif de ce plan est de couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement par une subvention.

2.1.4 Dette

Orientation budgétaire pour 2025 : Arsud n'a actuellement aucune dette et projette de poursuivre cette politique pour 2025.

2.2 Investissement

Le montant investi par Arsud en 2024 peut s'estimer à 330 K€.

Ce montant comprend, notamment :

- Les travaux sur le site de Bouc-Bel-Air pour 249K€
- L'achat de téléphonie, matériel et logiciels informatique et de cybersécurité pour 57K€
- L'achat de matériel technique : 15K€
- L'achat de mobilier pour 3.5K€

Un plan pluriannuel d'investissement prévisionnel a été produit en 2024 et présenté à la Région Sud.

Il présente un scénario d'investissement sur trois ans (2025, 2026 et 2027), dont les coûts sont estimés par les services d'Arsud et pour certains consolidés par des devis, mais qui devront être affinés au moment de la validation des projets.

Ils portent sur plusieurs grands types d'investissement : les investissements obligatoires de sécurité, les investissements pour la transition écologique, le rachat progressif du parc de containers, l'aménagement du site de Bouc-Bel-Air en vue de la location des locaux, l'aménagement ou entretiens des sites d'Arsud (siège à Bouc-Bel-Air et agences à Sisteron et Saint-Laurent-du-Var), la téléphonie et le matériel informatique, les sites internet, la rénovation des façades et le renouvellement du matériel de spectacle proposé à la location.

Le tableau synthétique suivant permet de dégager un budget prévisionnel annuel des dépenses.

Type d'investissement	Somme de 2025	Somme de 2026	Somme de 2027
Aménagement du site BBA (extérieur)	€ 25 000	€ 25 000	€ 40 000
Aménagement d'un local à louer	€ 50 000	€ 50 000	
Aménagement ou entretien du site (Saint Laurent du Var)	€ 17 700	€ -	€ -
Aménagement ou entretien du site BBA (intérieur)	€ 46 500	€ 67 000	€ -
Divers	€ 30 000	€ 30 000	€ 30 000
Evolution du parc de containers	€ 15 000	€ 75 000	€ 75 000
Inv pr transition énergétiques (bornes, panneaux, véhicules...)	€ 50 000	€ 50 000	€ 50 000
Investissements obligatoires (sécurité des personnels)	€ 28 000	€ -	€ -
Matériel de spectacle	€ 110 000	€ 110 000	€ 110 000
Matériel informatique et téléphonie (PC, réseaux...) et Mobilier	€ 40 000	€ 45 000	€ 45 000
Rénovation des facades	€ -	€ -	€ 140 000
Sites Internet	€ 25 000	€ 25 000	€ 25 000
Surveillance des bâtiments BBA	€ 83 150	€ 54 750	€ -
Total général	€ 520 350	€ 531 750	€ 515 000

La proposition de plan pluriannuel d'investissement d'Arsud correspond à un budget estimé compris entre 500 000€ et 530 000€ par an.

Plusieurs de ces investissements peuvent générer des ressources propres, ou des diminutions de charges en fonctionnement, c'est le cas notamment des investissements dans la transition écologique, du projet de rachat des containers et du renouvellement du parc de matériel.

Cet impact sur la section de fonctionnement sera précisément chiffré lors de la validation et du lancement des projets.

Enfin, un audit énergétique du bâtiment a été lancé afin de préciser et de prioriser les besoins d'investissement qui permettront des économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable et un meilleur traitement des déchets. Des investissements seront également nécessaires pour transformer le parc de véhicules de l'établissement dans un objectif de transition écologique.

Orientation budgétaire pour 2025 : Le montant de l'investissement sera basé sur le plan pluriannuel d'investissement comprenant des projets d'investissements en cours d'étude : Investissements en faveur de la transition écologique, achat de véhicules, matériel informatique pour le fonctionnement des services, aménagements des sites de Bouc-Bel-Air et des agences qui estime un montant des dépenses annuelles compris entre 500 000€ et 530 000€ par an.

3 Activité

En 2025, les actions d'Arsud seront traversées par les impératifs de la Transition Écologique ainsi que de nouveaux programmes d'aide à la diffusion de la création régionale.

Les missions et actions principales d'Arsud sont définies dans le présent rapport qui n'est ni exhaustif ni limitatif. Arsud pourra, dans le courant de l'année, engager des actions culturelles nouvelles en lien avec ses financeurs, si les projets sont votés par son conseil d'administration.

3.1 Accompagnements des professionnels

- **Accompagnement**

Reconduction et déploiement des actions d'accompagnement dans le but de soutenir les opérateurs culturels dans leur stratégie de structuration et de développement, d'accompagner les collectivités dans l'analyse de leurs politiques culturelles et de consolider des partenariats structurants avec des lieux et équipements du territoire.

- **Fabrique de Formation**

La Fabrique de Formation en 2025 viendra consolider le développement de l'offre pédagogique initié en 2024 avec une quarantaine de modules de formations professionnelles proposée au catalogue et une offre axée sur les enjeux et les nouvelles compétences liés à la transition écologique et numérique.

- **AtelierPro**

Arsud propose aux entrepreneurs culturels des temps de « workshop » pour aborder les clés essentielles pour la consolidation de leurs projets. Ces temps favorisent la mise en pratique et « l'applicatif métier » des participants. Ces ateliers sont guidés avec l'aide d'experts et d'intervenants qualifiés.

- **RencontrePro**

Conçues en partenariat avec des lieux et festivals régionaux, mais également des organismes nationaux des filières créatives et des collectivités publiques, ces rencontres professionnelles abordent des thématiques de développement pour le secteur du spectacle vivant et de la culture, favorisent les échanges professionnels et la structuration du réseau.

- **LaboPro / innovation transition**

Le LaboPro / innovation transition est un espace participatif d'innovation et de développement pour la filière du spectacle vivant.

En phase avec les mutations actuelles du secteur, le LaboPro /innovation transition rassemble des professionnels de la région (directeurs de lieux, festivals, équipes artistiques, producteurs, partenaires institutionnels) dans des séances de travail en intelligence collective pour produire et prototyper de nouvelles solutions adaptées (nouveaux projets, nouveaux usages, nouveaux services).

- **Compétences Conseils**

Le service Compétences Conseils aide les acteurs culturels à sécuriser et renforcer leur structuration sur les thèmes suivants : juridique, comptabilité, administration, gestion, communication, transition écologique, numérique.

- ✓ Expert-comptable Conseil
- ✓ Avocat Conseil
- ✓ Communication Conseil
- ✓ Gestion Conseil
- ✓ Transition Ecologique Conseil...

- **COREPS**

À la demande des services de l'État et de la Région, Arsud coordonne le COREPS de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, espace de dialogue et de concertation entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes professionnels de la région. Arsud est chargé de créer un site internet dédié au COREPS.

- **Zéro Déchet Culturel**

L'opération vise à intégrer les principes de l'économie circulaire dans le secteur culturel. En 2025, un bureau d'étude sera engagé pour réaliser une enquête régionale afin de dresser un état des lieux sur la gestion des ressources et proposer des préconisations. Arsud organisera également jusqu'à 5 Forums départementaux pour rassembler les acteurs de la culture et de l'économie circulaire afin de favoriser l'interconnaissance sectorielle et prototyper des actions de réduction, de réemploi et de recyclage des ressources.

- **Aide à la Diffusion « Mieux Produire, Mieux Diffuser ».**

Dans le cadre de ce plan national, la Drac Provence Alpes Côte d'Azur missionne Arsud pour déployer des programmes de soutien de la filière du spectacle vivant à l'échelle régionale. Des dispositifs d'aide à la diffusion des compagnies viendront ainsi renforcer l'exploitation et la visibilité des œuvres et des artistes auprès de tous les publics dans tous les territoires.

3.2 Conception et production d'actions artistiques

Ces actions comprennent :

- La production et la réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région, y compris la création et la production d'expositions,
- La co-production d'œuvres avec d'autres opérateurs régionaux dans le cadre de fonds de coproduction et/ou le cas échéant leur diffusion,
- L'organisation de la présence d'Arsud et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur durant des grands salons, rencontres ou festivals sur le territoire national : location et/ou aménagement d'un espace dédié, accueil des artistes et professionnels, organisation de rendez-vous, conférences, tables rondes, événements...

Les actions qui pourraient être développées en 2025 comprennent :

- **Tournée Mosaïque**

La tournée Mosaïque est un programme original de diffusion de spectacles issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Théâtre, danse, musique, arts de la rue, le public bénéficie d'un accès gratuit à des spectacles répartis sur tout le territoire régional.

Arsud produit et réalise cette opération initiée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Opéras au Sud**

Le dispositif « Opéras au Sud » est un programme unique et innovant de soutien à la production lyrique. Il associe quatre maisons d'opéras régionales en coproduction avec Arsud - Avignon, Marseille, Nice et Toulon et permet de concevoir et de réaliser en région de nouvelles productions ambitieuses et de haut niveau.

En 2025, dans le cadre du programme « Mieux Produire, Mieux Diffuser » de la Drac, une aide à la diffusion est envisagée pour soutenir l'exploitation du spectacle « La petite sirène » en région.

- **Scènes de Bistrots**

L'opération « Scènes de Bistrots » se poursuit, dans le cadre des programmes de la Région destinés à garantir la diversité des activités et l'attractivité des zones rurales. Mise en œuvre par Arsud en lien avec différents partenaires dont la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, cette opération transforme chaque année plus d'une vingtaine de Bistrots de Pays du territoire en scènes de spectacle.

- **Trop Puissant**

Cette opération, développée avec les services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec des lieux de spectacle emblématiques du territoire, propose auprès des lycéens et apprentis de la région, une tournée régionale de prévention des risques auditifs. En 2025, cette action abordera également les questions de consentement et de VHSS.

- **Orchestres dans les lycées**

Avec Orchestre dans les Lycées, la musique vient au contact des jeunes le temps d'une résidence dans leur établissement scolaire. Un dispositif qui allie des ateliers de pratique artistique en amont, des répétitions commentées, un concert et la participation des élèves. Arsud coorganise le concert de restitution en partenariat avec des salles de spectacle et les Orchestres en direction des tous les publics.

- **FRAOP (Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales)**

Arsud est propriétaire de la collection du FRAOP réunissant 138 œuvres de peintres provençaux. Unique en France et né d'une volonté de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le FRAOP a pour objectif de valoriser un fonds d'œuvres faisant référence à la Provence. En 2025, Arsud pourrait mener un travail d'inventaire et de restauration des œuvres. Des propositions d'opérations de médiation culturelle ayant pour support une sélection des œuvres du FRAOP est à l'étude.

013-281300046-20250205-2025-01-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2025

3.3 Assistance technique aux acteurs

Cette assistance est proposée par le biais de conseil ou de soutien logistique, en particulier :

- L'animation des parcs régionaux de matériel
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- La proposition de lieux de stockage
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces matériels techniques

3.4 Recueil, analyse et mise à disposition de ressources

- **Portail numérique**

En 2025 Arsud continuera de développer son portail numérique, espace commun de réunion de l'ensemble des sites internet spécifiques tels que :

- ✓ Kiosque au Sud
- ✓ Culturo
- ✓ CRM Arsud
- ✓ Référentiel écolo : outil numérique d'accompagnement à la transition écologique.

L'expérimentation de l'outil Comitiv, outil d'animation des commissions d'experts d'aide à la création de la Région Sud et de la Drac, continuera en 2025.

- **Communication**

En 2025, ARSUD renforce et améliore ses usages en développant un plan de sobriété numérique.

Les axes de développement se feront essentiellement par le biais de publications dématérialisées, l'objectif étant d'atteindre le zéro papier en 2026.

Arsud développe des actions de communication prospective au service de sa mission tout en restant le relais de communication des opérations portées par la Région Sud.

- **Espace Ressources**

En 2025, la bibliothèque numérique devient l'Espaces Ressources.

De nouveaux développements seront également appliqués afin d'intégrer cet espace ressources dans le site web d'Arsud et de proposer un accès plus direct aux usagers.